Note brève et synthétique de présentation du compte administratif 2024

Rappel règlementaire

Le compte administratif retrace l'exécution comptable du budget d'une collectivité territoriale pour une année donnée.
La présente note expose de manière synthétique l'exécution du compte administratif 2024 de la ville d'Ivry-sur-Seine et est annexée à la délibération du conseil municipal.
Elle se conforme à l'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 qui précise qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Elle sera disponible sur le site internet de la collectivité, après le vote de la délibération correspondante par le conseil municipal.

1- Exécution de la section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Le budget principal de la commune d'Ivry-sur-Seine présente des recettes réelles de fonctionnement (hors opération d'ordre[1]) de 181 680 676 €.

Une fois les flux financiers avec le Territoire Grand-Orly Seine Bièvre (reversement de la compensation de la dotation part salaire par la Métropole du Grand Paris) neutralisés, elles sont de 166 884 281 €.

Ces recettes comprennent notamment :

- le produit de la fiscalité directe locale pour un montant de 78 214 389 €, soit en augmentation de 3,9% par rapport à 2023,
- un fonds de garantie et une dotation de compensation relatifs à la réforme fiscale de 2010 supprimant la taxe professionnelle pour un montant de 5 780 318 € en baisse de 184 994 € par rapport à 2018,
  En effet, la loi de finances pour 2018 a fait de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle une variable d'ajustement au sein de l'enveloppe normée des concours d'Etat aux collectivités locales, malgré l'engagement initial de l'Etat sur la pérennité de cette compensation,
- les allocations compensatrices censées compenser les allègements fiscaux que l'Etat accorde aux contribuables locaux pour 1 755 811 €, en augmentation de 6,9%

[1] Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

Les opérations dites « d'ordre » (ex : amortissements) contribuent à équilibrer les budgets mais n'ont pas de conséquences sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture, elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement.

- l'attribution de compensation pour 57 857 451€.

L'attribution de compensation était versée avant le 1er janvier 2016 par la communauté d'agglomération Seine Amont en restitution de la fiscalité économique non utilisée pour supporter le transfert de compétences de la commune vers l'EPCI. Cette attribution de compensation est désormais majorée de la dotation de compensation de la part salaire perçue avant 2016 par la communauté d'agglomération. Cette majoration (14 796 395€) doit être reversée par la commune à l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre par l'intermédiaire du fonds de compensation des charges territoriales (FCCT).

- Les recettes des services et autres recettes fiscales pour 27 694 735 €, en augmentation de 7,9%.

- La dotation globale de fonctionnement, principal concours de l'Etat aux collectivités locales pour 2 591 357 € en hausse de 201 554 € par rapport à 2023.

Cette dotation a néanmoins subi des baisses importantes et régulières au cours des dernières années. Elle était de 12 258 461€ en 2013.

- Le montant des droits de mutation pour 1 769 681, en baisse de 19 % par rapport à 2023 en raison d'un marché immobilier atone,

- Le produit de cessions immobilières pour 4 204 947 € (en hausse de 2,8 M€ par rapport à 2023, par nature ces recettes sont irrégulières),

- Une attribution du fonds de solidarité de la Région Ile de France pour 1 811 986 €, en augmentation de 32% par rapport à 2023.

La commune est bénéficiaire à ce fonds mais également contributrice pour 445 753 € (cf dépenses), ce qui représente un solde positif de 1 366 233 € pour les finances communales.

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors opération d'ordre) du budget principal s'élèvent à 154 673 658 €.

Une fois les flux financiers avec le Territoire Grand-Orly Seine Bièvre neutralisés (reversement de la compensation de la dotation part salaire), elles sont de 139 877 263 €.

Elles comprennent :

- Les dépenses de personnel pour 91 302 479 €, soit + 2,5 % par rapport à 2023,
- Les dépenses d'achats et de prestations des services pour 31 170 893 €, soit une légère baisse de -1% par rapport au CA 2023,
- Les contingents et participations pour 8 906 527 € (+7,3%) dont 2 985 885 € de subventions au Centre Communal d'Action Sociale CCAS,
- Les subventions aux associations pour 3 890 169 € (+ 9,3%),
- Les contributions aux fonds de péréquation national pour 537 914 € et régional pour 445 753 € soit un total de 983 667 € (1 265 229 € en 2023),
- Le fonds de compensation des charges territoriales, dépense obligatoire de la commune vers le Territoire Grand-Orly Seine Bièvre de 15 788 685 €, en baisse de 7% par rapport à 2023.

Celui-ci comprend le reversement pour 14 796 395€ de l'ex-dotation de compensation de la part salaire perçue avant 2016 par la communauté d'agglomération Seine Amont (et désormais

versée à la commune par la Métropole du Grand Paris). Il finance également les compétences mises en œuvre par l'EPT en lieu et place de la commune, en l'occurrence les compétences obligatoires exercées depuis le 1er janvier 2016.

- Les intérêts de la dette pour un montant de 2 631 238 € (proches de ceux de 2023).

Dans ces conditions la commune dégage une épargne brute de 22 802 070 € (en augmentation de 3,9 M€ par rapport à 2023) lui permettant de financer le remboursement en capital de la dette pour 11 203 541 € et de dégager une épargne nette de 11 598 529 € qu'elle peut affecter au financement de l'investissement.

2- Exécution de la section d'investissement

La section d'investissement retrace des opérations qui modifient la consistance ou la valeur du patrimoine de la collectivité.

Les dépenses réelles d'investissement (hors opération d'ordre) du budget principal s'élèvent à 49 853 781 €.

Elles intègrent le remboursement du capital de la dette pour 11 203 541 € et le déficit d'investissement de l'exercice 2023 pour 9 681 350 €.

Les dépenses d'équipement et reversements divers du budget principal sont de 28 912 428 €, dont 28 613 765 € issues du programme d'investissement 2024.

Les recettes réelles d'investissement (hors opération d'ordre) du budget principal s'élèvent à 32 906 985 €.

Elles comprennent notamment :

- 3 347 320 € de subventions et participations,
- 1 334 861 € pour la taxe d'aménagement,
- 1 552 957 € de FCTVA, fonds de compensation de la TVA,
- 950 000 € liés au versement d'un dépôt de garantie de 10 % dans le cadre de la vente du centre technique Ledru Rollin.

3- Le résultat net de clôture de l'exercice 2024

La détermination du résultat s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu du compte administratif. Le résultat net de clôture désigne le résultat brut de clôture (agrégation du résultat des deux sections de l'exercice N et N-1) auquel il convient d'ajouter le solde des restes à réaliser (RAR).

Opérations réelles et d'ordre en euros	CA 2024	CA 2023
Recettes de fonctionnement	185 419 634	177 185 938
Dépenses de fonctionnement	167 925 477	163 161 604
Résultat de fonctionnement de l'année	17 494 157	14 024 334
Résultat antérieur reporté	400 000	5 008 990
Résultat de fonctionnement cumulé	**17 894 157**	**19 033 324**
Recettes d'investissement	47 659 701	24 175 833
Dépenses d'investissement	45 412 288	33 400 931
Résultat d'investissement de l'année	2 247 413	-9 225 097
Résultat antérieur reporté	- 9 681 350	-456 252
Résultat d'investissement cumulé	**- 7 433 936**	**-9 681 349**
Résultat global de clôture	**10 460 221**	**9 351 975**
Solde des restes à réaliser	-9 986 062	-5 400 795
Résultat net global de clôture	**474 159**	**3 951 180**

Le compte administratif 2024 intègre l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 (19 033 324 €) dont 18 633 324 € affectés à l'investissement (capitalisé).

Il fait alors apparaître un résultat global brut (hors reports) de 10 460 221 € avec un excédent de fonctionnement de 17 894 157 € et un déficit d'investissement de 7 433 936 €.

Les reports, c'est-à-dire les dépenses engagées en 2024 mais non réalisées sur cet exercice, sont à imputer à ce résultat. Ils s'élèvent 11 286 062 € en dépenses et concernent principalement les travaux de construction du groupe scolaire de la ZAC Gagarine, de rénovation thermique du groupe scolaire de l'Orme au Chat, de rénovation thermique de la CAT Saint Just, de l'opération Jeanne Hachette Cœur de ville (dont les travaux du parking Marat).

En recettes, ils s'élèvent à 1 300 000€ correspondant à l'emprunt contracté en fin d'année.

Le résultat net est alors de 474 159 €.

Ce résultat sera repris lors de la première décision modificative.

4- La dette

L'encours de dette est passé de 102,3 M€ au 31/12/2023 à 99,5 M€ au 31/12/2024. Cette baisse s'explique par le non recours à l'emprunt sur l'exercice 2023 et un recours mesuré sur l'exercice 2024.

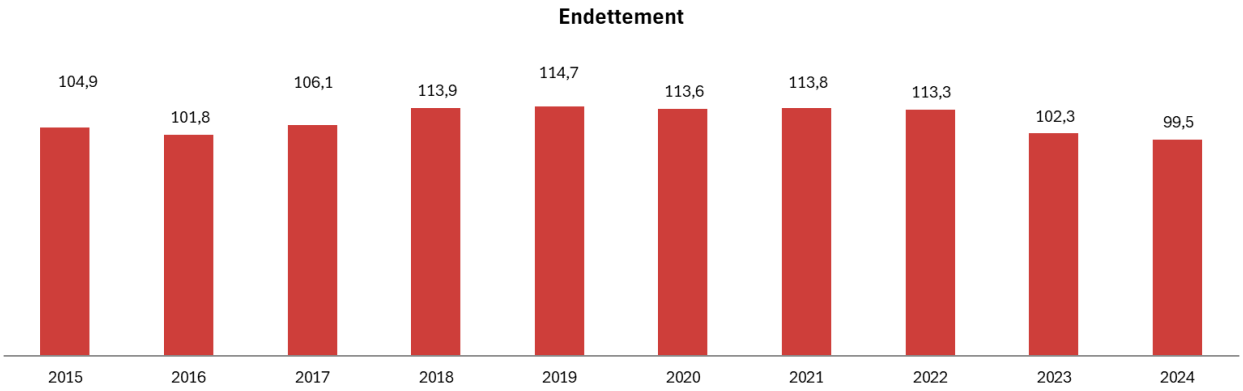

Synthèse de la dette

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de contrats
99 539 892 €	2,53%	11 ans et 9 mois	6 ans et 1 mois	58

Le taux moyen de la dette est en baisse par rapport à 2023, 2,53% contre 2,63%. La stratégie d'endettement à taux variable conciliée à des produits à taux fixe permet de contenir l'évolution des charges financières sur l'encours existant et maintenir un taux moyen de la dette relativement bas.
Les 58 emprunts que comptent la Ville sont répartis auprès de 11 établissements prêteurs, ce qui permet d'avoir une dette diversifiée.

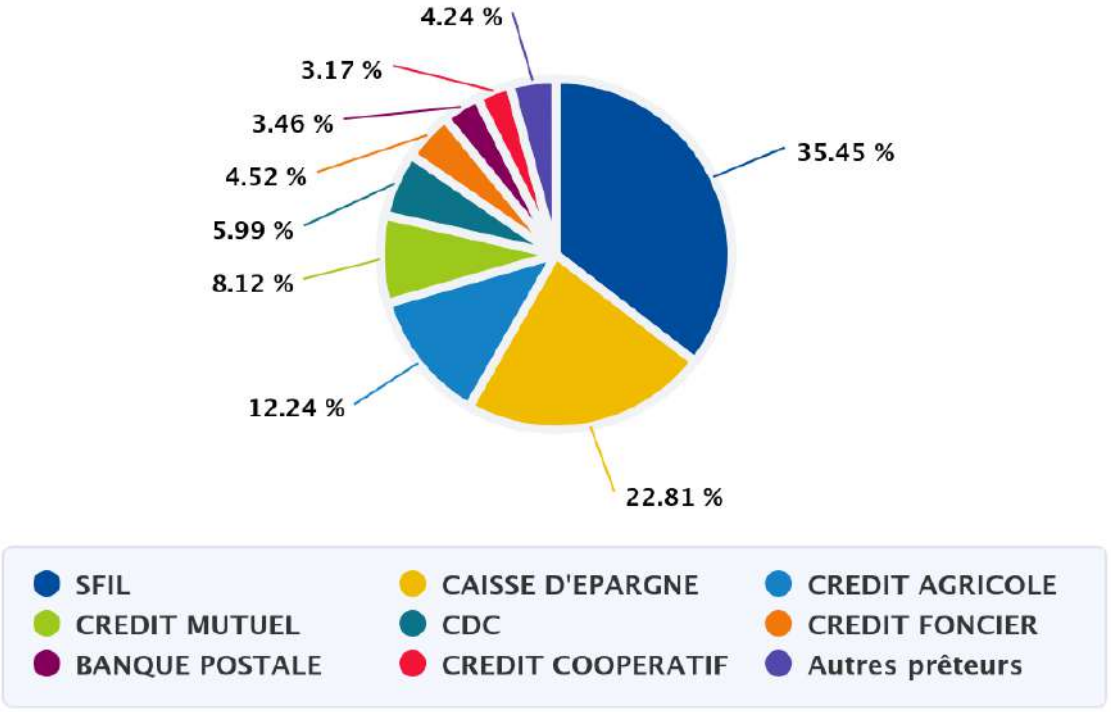

Deux nouveaux emprunts ont été souscrits en 2024 pour financer les investissements réalisés au cours de l'année. Un contrat a été conclu avec le Crédit Agricole pour un montant de 7 M€ sur taux variable (Euribor 3 mois + 0,86% de marge) et le second avec la Banque Postale pour un montant 1,3 M€ sur taux variable également (Euribor 3 mois + 1,07%). Ces marges sont toutes deux inférieures à la marge moyenne constatée par la société Finance active sur la période concernée (1,26% au mois de novembre 2024).